

A Monsieur
Le Responsable de l'Entreprise
DJOUABLIA MOHAMED

OBJET: 1^{er} Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour les travaux de construction ligne d'abonné (CUIVRE et FTTH) sous contrat N°35/2022 je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DO TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



24 OCT 2022

Le Directeur Opérationnel
M. Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipasa